

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-14

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

PLAN D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2010

Depuis 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en œuvre ses propres actions ou, en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2010, le Département de Tarn-et-Garonne est partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes. Outre l'action CENTAURE, le Département financera diverses opérations pour un coût total de **13 100 Euros**.

I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2010

« Enjeu des 9 à 25 ans » : 3 actions

- Opération jeunes conducteurs « **Centaure** » pour 80 stagiaires de 16 à 25 ans. Le coût global de cette action s'élève à **4 000 Euros**.

- « **Sécurité dans les bus scolaires** » initiée par la Prévention Routière avec une participation de **2 000 Euros**, (faire prendre conscience aux jeunes du danger relatif aux transports en commun).

- L'USEP organise, pour les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 des établissements affiliés et volontaires du département, une action baptisée « *Petit Tour à Vélo* ». Durant le parcours, les règles de sécurité concernant le cycliste et la signalisation routière sont prises en compte. L'aide financière du Conseil Général de **1 000 Euros** provient de l'enveloppe globale de subvention de fonctionnement accordée à l'USEP.

Enjeu « Deux roues motorisées » : 23 interventions

Le Conseil Général participe activement à des actions d'éducation et de prévention auprès des jeunes utilisateurs de deux roues, soit dans les collèges, soit lors de rassemblements de motards.

En 2010, nous proposons de continuer ces actions notamment dans les collèges et lors des rassemblements motos (ex. Valence d'Agen, rallye gendarmerie, réunion de la Fédération des motards) comme en 2009. Une journée spécifique à la conduite d'une motocyclette de 125 cm³ est programmée pour 2010. La cible sera les nouveaux propriétaires de cette cylindrée. La participation du Conseil Général est valorisée par la remise de lots tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, filets attache casques, brassards fluorescents...

Pour l'année 2010, l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran sur trépied améliorerait grandement la présentation des actions aux groupes de participants.

La réalisation de ces actions nécessite un montant de **3 000 Euros**.

- « *L'association Benjamin* » quant à elle propose une action intégrée à cet enjeu. Elle se décline en deux directions :

- la formation de relais (éducation),
- le financement d'une partie du Brevet de Sécurité Routière avant le prêt d'un deux roues aux jeunes.

L'aide financière du département (**500 Euros**) est issue de l'enveloppe globale affectée à la subvention de fonctionnement votée par l'Assemblée Départementale en faveur de l'association Benjamin.

- *Aide au fonctionnement des pistes de Prévention Routière* pour un montant de **1 000 Euros**. Cette somme permet d'acquérir un deux roues nécessaire à l'éducation routière des jeunes Tarn-et-Garonnais.

Enjeu « alcool, drogue, comportements défectueux »

La Prévention Routière organise tous les ans l'opération « **Capitaine de Soirée** » en collaboration avec les discothèques, des clubs sportifs et le monde étudiant. Cette action, désormais de portée nationale, s'adresse aux jeunes entre 18 et 24 ans qui fréquentent les discothèques et désignent un chauffeur pour le retour de la soirée. Des lots (tee-shirts, bracelets fluorescents, éthylotests...) seront distribués. L'implication du Conseil Général pourrait être marquée par une aide financière de **600 Euros**.

II - ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « VIVRE AUTREMENT »

Le Conseil Général a, en 2006, participé à l'acquisition, au travers de l'association « VIVRE AUTREMENT », d'un véhicule aménagé pour la formation au permis de conduire de personnes handicapées pour un montant de 3 000 Euros.

L'association sollicite, aujourd'hui, un soutien financier pour son fonctionnement. L'aide apportée peut s'élever à **1 000 Euros**.

Les crédits nécessaires au financement de ces actions, à l'exception de celles proposées par l'USEP et l'Association Benjamin, seront prélevés sur l'article 65684, sous-fonction 621, du budget départemental.

Concernant les activités proposées par l'USEP et l'Association Benjamin, je vous rappelle que celles-ci ont fait l'objet d'une inscription des crédits correspondants lors du vote des BP et DM1 2010, à l'article 6574, sous-fonction 21 et 58, du budget départemental.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière 2010, pour un montant global de 13 100 € :

- *Programme local de sécurité routière 2010*

- Opération jeunes conducteurs « Centaure »
pour 80 stagiaires de 16 à 25 ans 4 000 €
- « Sécurité dans les bus scolaire » initiée
par la Prévention routière 2 000 €
- l'USEP « petit tour à Vélo » 2 000 €
(imputables sur la subvention de fonctionnement votée
par l'Assemblée en faveur de cette association)
- Enjeu « deux roues motorisées » 3 000 €
- Association Benjamin 500 €
(imputables sur la subvention de fonctionnement votée
par l'Assemblée en faveur de cette association)
- Fonctionnement des pistes de prévention routière 1 000 €
- Opération « Capitaine de Soirée » 600 €

Actions proposées par l'association « Vivre autrement »

- Aide au fonctionnement de l'association
pour les actions en faveur des personnes
handicapées 1 000 €

- Approuve les termes de la convention avec la société Centaure ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes à l'exception de celles liées aux actions conduites par l'USEP et l'Association Benjamin, à l'article 65684, sous-fonction 621, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,